

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

o-Kresol mind. 99 % reinst

Date de révision: 20.03.2023

Code du produit: 27734

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

o-Kresol mind. 99 % reinst

Numéro d'Enregistrement 01-2119449552-37-XXXX
REACH:
N° CAS: 95-48-7
N° Index: 604-004-00-9
N° CE: 202-423-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH
Rue: Stempelstraße 6
Lieu: D-47167 Duisburg
Téléphone: 0203/5194-0
e-mail: info@analytichem.de
Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit
e-mail: produktsicherheit@analytichem.de
Internet: www.analytichem.de
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit
Téléfax: 0203/5194-290
Téléphone: 0203/5194-107/117

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 3; H311
Acute Tox. 3; H301
Skin Corr. 1B; H314
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger
d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

o-Kresol mind. 99 % reinst

Date de révision: 20.03.2023

Code du produit: 27734

Page 2 de 14

Pictogrammes:



Mentions de danger

H301+H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Formule: 2-(CH₃)C₆H₄OH
Poids moléculaire: 108,14 g/mol

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
95-48-7	o-crésol			95 - < 100 %
	202-423-8	604-004-00-9	01-2119449552-37-XXXX	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Aquatic Chronic 3; H311 H301 H314 H412			
108-95-2	phénol			< 1 %
	203-632-7	604-001-00-2	01-2119471329-32-XXXX	
	Muta. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H341 H331 H311 H301 H314 H373 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
95-48-7	202-423-8	o-crésol	95 - < 100 %
		dermique: DL50 = 1380 mg/kg; par voie orale: DL50 = 121 mg/kg	
108-95-2	203-632-7	phénol	< 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 850 mg/kg; par voie orale: DL50 = 530 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 3 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 1 - < 3 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 3	

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

o-Kresol mind. 99 % reinst

Date de révision: 20.03.2023

Code du produit: 27734

Page 3 de 14

réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau/polyéthylène glycol 400 (Roticlean).

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. (de l'eau si nécessaire avec du charbon actif)

Appeler immédiatement un médecin.

Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

corrosif, Toux, Irritant

Vertiges, Excitation

Spasmes, Troubles gastro-intestinaux

Vomissement, Maux de tête

Troubles respiratoires, État inconscient

Troubles du rythme cardiaque, Risque de lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Poudre d'extinction

Eau

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Solides combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'échauffement: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

o-Kresol mind. 99 % reinst

Date de révision: 20.03.2023

Code du produit: 27734

Page 4 de 14

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Evacuer les personnes en lieu sûr.
Procédures d'urgence
Consulter un spécialiste
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
Recueillir à l'état sec avec précaution. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.
Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).
Ne pas respirer les poussières. Éviter la formation de poussière.
Assurer une aération suffisante.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

o-Kresol mind. 99 % reinst

Date de révision: 20.03.2023

Code du produit: 27734

Page 5 de 14

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Protéger contre: Lumière

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

température de stockage < +30°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
108-95-2	Phénol	2	7,8		VME (8 h)	
		4	15,6		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
108-95-2	Phénol	Phénol total (/g créatinine)	250 mg/g	Urine	en fin de poste

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

o-Kresol mind. 99 % reinst

Date de révision: 20.03.2023

Code du produit: 27734

Page 6 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
95-48-7	o-crésol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	3,5 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	153 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	0,68 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,75 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	105 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	0,34 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour
108-95-2	phénol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	8 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	16 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,23 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,32 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,4 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
95-48-7	o-crésol	
Eau douce	0,1 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	0,062 mg/l	
Eau de mer	0,01 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0,58 mg/kg	
Sédiment marin	0,058 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1,28 mg/l	
Sol	0,057 mg/kg	
108-95-2	phénol	
Eau douce	0,008 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	0,031 mg/l	
Eau de mer	0,001 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0,091 mg/kg	
Sédiment marin	0,009 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	2,1 mg/l	
Sol	0,136 mg/kg	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

o-Kresol mind. 99 % reinst

Date de révision: 20.03.2023

Code du produit: 27734

Page 7 de 14

Conseils supplémentaires

EU ELV
5 ppm
22 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

lunettes à coques
Écran de protection du visage

Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 720 Camapren®

Matériau approprié: CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) 0,65 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 897 Butoject®

Matériau approprié: Caoutchouc butyle 0,3 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Vêtement de protection (ignifuges)

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A-(P3)

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: solide
Couleur: blanc

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

o-Kresol mind. 99 % reinst

Date de révision: 20.03.2023

Code du produit: 27734

Page 8 de 14

Odeur:	comme: Phénol	
Point de fusion/point de congélation:		~31 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		191 °C
Inflammabilité:		Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:		1,3
Limite supérieure d'explosivité:		Aucune donnée disponible
Point d'éclair:		81 °C
Température d'auto-inflammation:		555 °C
Température de décomposition:		>450 °C
pH-Valeur (à 20 °C):		4,8 (20 g/l)
Viscosité cinématique:		Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité: (à 20 °C)		20 g/L
Solubilité dans d'autres solvants		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:		log Pow: 1,95
Pression de vapeur: (à 20 °C)		0,35 hPa hPa
Pression de vapeur:		Aucune donnée disponible
Densité:		1,046 g/cm ³
Densité apparente:		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:		Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

En cas d'échauffement:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Risque d'un coup de poussière.

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

o-Kresol mind. 99 % reinst

Date de révision: 20.03.2023

Code du produit: 27734

Page 9 de 14

10.1. Réactivité

En cas d'échauffement:
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Risque d'un coup de poussière.

10.2. Stabilité chimique

Protéger contre: Air, Lumière

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Comburant, fortes
Acide nitrique
Oleum

10.4. Conditions à éviter

Air, Lumière
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Aluminium

10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Toxicité aiguë

Toxique en cas d'ingestion.
Toxique par contact cutané.
Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).
irritations des muqueuses
Effet inhalatif: lésion des voies respiratoires.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
95-48-7	o-crésol					
	orale	DL50 mg/kg	121	Rat	Data sheet no 4-5/69, Industrial Bio-Tes	Method: other: 5 male rats/dose, observe
	cutanée	DL50 mg/kg	1380	Lapin	Data sheet no 4-5/69, Industrial Bio-Tes	Method: other: 5 rabbits/dose, exposure
108-95-2	phénol					
	orale	DL50 mg/kg	530	Rat	J Pharmacol Exp Ther 80: 233-240 (1944)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	850	Lapin	Am Ind Hyg Assoc J 37: 596-606 (1976)	OECD Guideline 402
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l			

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

o-Kresol mind. 99 % reinst

Date de révision: 20.03.2023

Code du produit: 27734

Page 10 de 14

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Provoque de graves lésions des yeux.
Risque de lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Risque présumé d'effets graves pour les organes. (reins, foie, système nerveux central)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

corrosif, Toux, Irritant
Vertiges, Excitation
Spasmes, Troubles gastro-intestinaux
Vomissement, Maux de tête
Troubles respiratoires, État inconscient
Troubles du rythme cardiaque

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

o-Kresol mind. 99 % reinst

Date de révision: 20.03.2023

Code du produit: 27734

Page 11 de 14

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
95-48-7	o-crésol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 14 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Vol. III. Center for Lake Superior Envir	other: US-EPA: Acute Toxicities of Organ
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 15,7	48 h	Daphnia sp.	Hydrobiologia 59(2) : 135-14 (1978)	other: NEN 6501
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l 1,35	32 d	Pimephales promelas	Canad. J. Fish. Aquat. Sci. 41(1), 141-1	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 1 mg/l	21 d	Daphnia magna	Institut für Wasser-, Boden- und Lufthyg	other: Preliminary guideline proposal of
108-95-2	phénol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 8,9 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Publication (1980)	other:
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 61,1	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Environ. Toxicol. Water Qual. 7: 35-48 (other: US EPA
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3,1 mg/l	48 h	Ceriodaphnia dubia	Publication (1991)	Test performance in compliance with EPA
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l 0,077	60 d	Cirrhina mrigala	Publication (1984)	Method: other
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 0,16	16 d	Daphnia magna	Ecotoxicol. Envir. Saf. 15: 72-77 (1988)	other: NEN 6502

12.2. Persistance et dégradabilité

80 %; 30 d
OECD 301D
Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
95-48-7	o-crésol	1,95
108-95-2	phénol	1,47

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
95-48-7	o-crésol	10,7	Danio rerio	Kaiser KLE, QSAR in
108-95-2	phénol	17,5	Danio rerio	Publication (1985)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

o-Kresol mind. 99 % reinst

Date de révision: 20.03.2023

Code du produit: 27734

Page 12 de 14

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas mélanger à d'autres déchets.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3455
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CRÉSOLS SOLIDES
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	6.1
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	6.1+8
Code de classement:	TC2
Quantité limitée (LQ):	500 g
Quantité exceptée:	E4
Catégorie de transport:	2
N° danger:	68
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3455
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CRÉSOLS SOLIDES
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	6.1
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	6.1+8
Code de classement:	TC2
Dispositions spéciales:	802
Quantité limitée (LQ):	500 g
Quantité exceptée:	E4

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3455
---	---------

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

o-Kresol mind. 99 % reinst

Date de révision: 20.03.2023

Code du produit: 27734

Page 13 de 14

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: CRESOLS, SOLID

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 6.1

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 6.1+8
Dispositions spéciales: -
Quantité limitée (LQ): 500 g
Quantité exceptée: E4
EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3455

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: CRESOLS, SOLID

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 6.1

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 6.1+8
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 kg
Passenger LQ: Y644
Quantité exceptée: E4
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 668
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 15 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 675
IATA-Quantité maximale (cargo): 50 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H301+H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.
H311 Toxique par contact cutané.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

o-Kresol mind. 99 % reinst

Date de révision: 20.03.2023

Code du produit: 27734

Page 14 de 14

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.